un défenseur irréductible de la Couronne, déplore cette évolution et note comment la position de la reine et de son substitut canadien s'est dépréciée à bien des égards. Tout en admettant que le gouvernement actuel a beaucoup fait pour rehausser le statut de la souveraine, Smith le soupçonne d'être prêt à utiliser le substitut à des fins manifestement politiques. À cause de cela, entre autres choses, il devient malheureusement difficile de demander au gouverneur général d'instaurer une relation réparatrice avec les Premières Nations, thème d'essais séparés de Stephanie Danyluk et Jim Miller.

Les essayistes ayant adopté une perspective plus historique semblent moins gênés par cette approche défensive. Carolyn Harris, par exemple, offre une analyse intéressante du marquis de Lorne, notre quatrième gouverneur général. À bien des égards, son mandat de 1878 à 1883, rehaussé durant ses premières années par la participation de son épouse, la princesse Louise, a créé un modèle que suivront bon nombre de ses successeurs. Ce qui est frappant au sujet de son mandat, c'est l'attitude démocratique et relativement égalitaire dont lui-même et son épouse ont fait preuve durant leur séjour au Canada. Pendant cette période, la Couronne a joui d'une image publique immensément positive. Cela ressort également de l'article de Serge Joyal, qui parle de la longue histoire d'association bénéfique de la Couronne avec le Québec, association aujourd'hui lamentablement abandonnée, comme le précise Linda Cardinal. Christopher McCreery, qui parle quant à lui, dans des articles séparés, de l'expansion du rôle des lieutenantsgouverneurs ainsi que de celui du secrétaire vice-royal, présente une analyse minutieuse des deux fonctions soutenant la Couronne au Canada.

L'un des rédacteurs en chef de *Canada and the Crown* est aussi l'auteur de *The Crown and Canadian Federalism*. D. Michael Jackson est un défenseur inébranlable de la Couronne. Il exprime avec enthousiasme, dans un article enlevé, sa position sur sa valeur dans l'histoire du Canada, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle et les pouvoirs des représentants de la Couronne dans les provinces, les lieutenants-gouverneurs. Comme il l'admet volontiers, son texte « contient peu de recherche originale » et peu de recours à des sources primaires. Au lieu de cela, il a voulu tirer parti des recherches les plus récentes d'autres politologues et en communiquer le résultat à un public plus large, de façon à « fournir une exploration et une explication facilement accessibles de la Couronne et du fédéralisme canadien ». Il est clair à ses yeux que la Couronne a joué un rôle indispensable en favorisant le développement du régime de gouvernement fédéral du Canada, de son identité bilingue et de sa réalité multiculturelle. Son admiration sans bornes pour la Couronne ne repose pas seulement sur son importance constitutionnelle mais tout autant sur sa signification comme sanctuaire « des valeurs, des traditions et d'un héritage de loyauté, d'identité et d'ethos » de la nation.

La *Loi constitutionnelle de 1982* a solidement ancré la position de la Couronne dans la structure gouvernementale du Canada. L'article 41 dispose que tout changement à « la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur » ne peut se faire qu'avec le consentement unanime du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que de l'assemblée législative de chaque province. À moins que le Royaume-Uni ne se convertisse au républicanisme, il est probable que le Canada restera une monarchie constitutionnelle pendant encore longtemps. Toutefois, la sécurité du statut de la Reine comme chef d'État de la nation ne dépend pas exclusivement du droit. Elle dépend plus fondamentalement de l'appui et du consentement d'un peuple qui apprécie et valorise la Couronne dans toutes ses dimensions. Cet appui est plus difficile à obtenir aujourd'hui mais, comme le montre la publication de ces deux ouvrages, certains sont prêts à faire l'effort.

Charles Robert
Greffier principal
Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre au Sénat du Canada

The Global Promise of Federalism, publié sous la direction de Grace Skogstad, David Cameron, Martin Papillon et Keith Banting, University of Toronto Press, Toronto, 2013, 312 p.

Bien que son titre ne l'indique pas, *The Global Promise of Federalism* est un *Festschrift* bien mérité pour le politologue Richard Simeon, expert éminent des fédéralismes canadien et

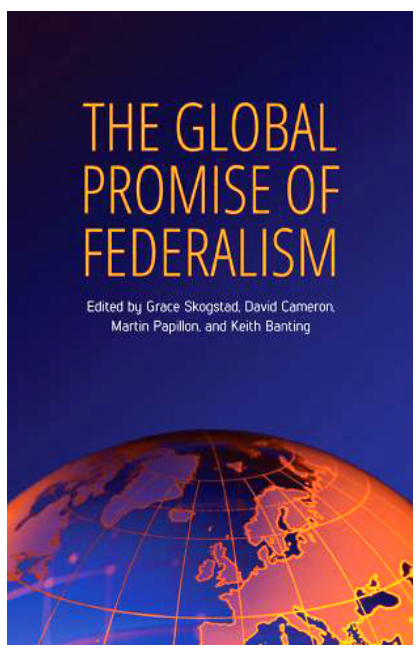

autres. Simeon, dont la carrière a coïncidé avec le grand défi posé au fédéralisme canadien par les pulsions nationalistes et séparatistes du Québec, la montée en puissance de l'Ouest nouveau, et les méga-crises constitutionnelles des années 1970 jusqu'au début des années 1990 qui ont débouché sur la *Charte*, le rapatriement et les échecs des accords du lac Meech et de Charlottetown, a été un observateur attentif, un héraut et un critique du fédéralisme pendant près de 50 ans.

De fait, durant cette période et à une époque où l'étude du Canada semblait avoir des implications existentielles, Simeon a produit de son perchoir de Queen's puis de l'Université de Toronto un flux soutenu d'ouvrages importants et originaux, dont la célèbre série d'études pour la Commission royale McDonald de 1985. Il a aussi joué un rôle clé dans le « tournant comparatif » de la science politique canadienne qui a débuté dans les années 1990, lorsque les études de cette discipline ont pris une approche beaucoup plus expansive et plus globale quant à leur méthodologie et leur focalisation.

En tant que collection d'études sur le fédéralisme, cet ouvrage représente une contribution utile et pratique. L'introduction est un aperçu réfléchi de certains des problèmes clés qui ont formé la réflexion de Simeon et caractérisé ce champ d'études ces dernières années : le débat « de l'œuf et de la poule » sur les valeurs sociétales par opposition aux institutions fondatrices comme déterminant clé de la création d'une fédération; la question de l'importance de la démocratie et de la confiance au sein d'une société pour savoir si le fédéralisme peut ou non s'y enraciner avec succès; et, bien sûr, la capacité du fédéralisme à évoluer dans le temps.

Bon nombre de ces thèmes sont repris et développés dans les 10 chapitres de la collection, qui sont tous très bons. Les sujets touchent un large éventail de domaines et de questions, allant du fédéralisme et de la démocratie, de la théologie et de l'identité, jusqu'aux cas particuliers de Chypre, de l'Espagne et du fédéralisme comparé CanadaAustralie. L'un des points saillants de l'ouvrage est l'argument vigoureux d'Alain Noël sur l'importance de la politique, de l'idéologie, des identités et des relations majorité/minorité à l'intérieur d'une fédération. Nous avons ici un rappel percutant du fait qu'il faut « réintégrer au cœur » des études de l'État et du fédéralisme la politique souvent embrouillée du lieu considéré, et que les mécanismes sans effusion de sang du fédéralisme sont souvent modelés par les gens. En prenant l'exemple Québec-Canada, le chapitre de Noël agit comme un rappel fort utile des limites du fédéralisme.

La perspective globale de cette collection fait écho non seulement à l'évolution académique de Simeon mais aussi à celle de la discipline canadienne dans son ensemble, et elle témoigne du rôle que les universitaires et praticiens canadiens du fédéralisme, comme Simeon lui-même, ont joué dans les débats internationaux et dans l'évolution de diverses fédérations dans le monde. Ce changement de point focal est également présent quand on interprète cette collection comme un *Festschrift*; un addendum très intéressant de Simeon lui-même, « Reflections on a Federalist Life », personnalise l'évolution de sa réflexion à mesure que sa pensée a changé (tout comme certaines de ses opinions politiques), et c'est à la fois provocateur et éclairant. Ses commentaires sur « l'engagement public » et son rôle dans l'Accord du lac Meech rappellent au lecteur que le penseur peut aussi être homme d'action. Les anecdotes, les histoires et, oui, même les limericks contenus dans cet addendum révèlent quelqu'un qui a de l'humour et qui peut s'engager, et il est facile de voir pourquoi tant d'universitaires — du Canada et de l'étranger — ont tenu à participer à cet hommage.

Alors que tant de disciplines, autant des sciences sociales que des sciences humaines, se sont éloignées de l'étude du Canada (mais pas de l'argent fourni par le contribuable canadien), des questions plus profondes sur les conséquences qu'aura sur les politiques publiques le fait de ne plus se concentrer seulement sur le Canada méritent d'être posées. La question plus générale que pose un tel ouvrage est celle-ci : Et on fait quoi maintenant? Les questions touchant le fédéralisme canadien continueront d'occuper une place centrale dans l'évolution de cet État-nation mais, avec le départ à la retraite d'un si grand nombre de géants des sciences politiques canadiennes (avec Simeon, les noms de Peter Russell et d'Alan Cairns viennent à l'esprit), la discipline est-elle à la hauteur de la tâche d'explorer non seulement la promesse globale du fédéralisme mais son évolution ici même, chez nous? Cette collection, dont les essayistes et les rédacteurs en chef relèvent avec brio le défi, permet de penser que la discipline, et l'étude du fédéralisme — sous toutes ses formes et dans ses lieux — sont effectivement entre bonnes mains.

Dimitry Anastakis
Professeur (Histoire), Université Trent

Fire on the Hill, de Frank Rockland, Sambaise Books, Ottawa, 2013, 354 p.

Assis dans la Bibliothèque du Parlement, je suis un peu ébahi à la pensée que ce lieu historique a survécu au tragique incendie qui a dévasté l'édifice du Centre de la Colline du Parlement le 6 février 1916. C'est l'intervention rapide